



Pour une autre PAC

🏠 47 avenue Pasteur
93100 Montreuil

🌐 www.pouruneautrepac.eu
☎ 01 80 89 99 51

Propositions de *Pour une autre PAC* pour intégrer l'alimentation dans la PAC post 2020

1. Vers une Politique Agricole et Alimentaire Commune

L'UE est dotée d'une Politique Agricole Commune, mais pas d'une politique alimentaire. La PAC est conçue pour la production, et non au service de la demande alimentaire de nos concitoyen-ne-s, en structurant par exemple des filières territorialisées de transformation ou de vente, en assurant l'accès de tous aux produits alimentaires. Or, **la déconnexion entre l'amont et le reste de la filière pose problème** : les agriculteur-ric-e-s européen-ne-s sont orienté-e-s vers des pratiques, des modèles ou des productions ne répondant pas à la demande des « mangeur-se-s », sensibles à la qualité, au goût, à la typicité, à l'équilibre et à l'éthique de leur alimentation. Par conséquent, les contribuables européen-ne-s subventionnent partiellement une production qui ne les sert pas.

C'est pourquoi la plateforme *Pour une autre PAC* ambitionne le passage **d'une Politique Agricole Commune à une Politique Agricole et Alimentaire Commune**, en travaillant sur l'intégration de l'alimentation depuis septembre 2017.

La réforme post 2020 est l'occasion de **dessiner une politique agricole et alimentaire de transition**, devant mener progressivement l'UE sur la voie d'une révision plus profonde de cette politique à horizon 2030.

Au sein de l'Union Européenne, **Ursula von der Leyen** avait annoncé, avant sa nomination, **souhaiter transformer la PAC en une politique alimentaire commune**. Dans le document de stratégie de la nouvelle Commission, trois tâches sont listées et s'inscrivent dans cette volonté de faire évoluer la politique actuelle : finaliser la réforme de la PAC, lancer une stratégie « de la fourche à la fourchette » et lancer une consultation sur une politique alimentaire commune qui déboucherait sur un livre vert. **L'alimentation est donc davantage mise à l'agenda que sous la précédente Commission.**

2. Notre vision

2.1 Définitions communes

- Par **démocratie alimentaire**, on entend un cadre et l'exercice concret dans lequel les citoyen·ne·s et les collectifs sont informé·e·s, délibèrent et interviennent en matière d'alimentation et de ses implications sur la société et l'environnement. Ceci afin de permettre à chacun·e et à toute collectivité, d'exercer le droit et la responsabilité d'élaborer leur propre système alimentaire à travers des processus de décisions représentatifs et inclusifs, aux niveaux local, national et international, dans le but d'assurer le droit à l'alimentation pour tou·te·s et la protection de l'environnement¹.
- L'**accessibilité à l'alimentation** fait référence à une organisation du système alimentaire dans laquelle un·e citoyen·ne accéder à la qualité, c'est-à-dire aux différentes fonctions de l'alimentation (sociales, gustatives, symboliques, citoyennes ; au-delà des exigences nutritives, sanitaires et environnementales) en participant et en travaillant sur la question agricole (par une interaction entre les paysan·ne·s et les consommateur·rice·s par exemple), tout en disposant d'une pleine capacité à faire des choix autonomes (c'est-à-dire de faire des choix, de s'autodéterminer, critiquer ou encore refuser)².
- Une **alimentation durable** est une alimentation choisie, variée, saine et nutritive, autant de proximité que possible, et dont la production et les circuits de transformation et de distribution sont respectueux des humains, du bien-être animal, de l'environnement et du climat. La notion d'**alimentation de qualité**, quant à elle, sera uniquement utilisée pour faire écho au résultat attendu d'une démocratie alimentaire, la qualité ne pouvant pas être définie collectivement en dehors de ce cadre.

2.2 Bilan du traitement de l'alimentation dans la PAC actuelle

Une PAC qui soutient une production alimentaire de type agro-industrielle : *Les principaux bénéficiaires de la PAC demeurent les producteur·rice·s intégré·e·s dans un modèle de type agro-industriel, face auquel·le·s les plus petit·e·s bénéficiaires ont du mal à exister. Le système des aides PAC en général est davantage fait pour les premier·e·s que pour les second·e·s.*

- Pas de conditionnement des aides au respect de la réglementation sociale censée s'appliquer aux travailleur·se·s agricoles
- Pas de plafonnement des aides mais des critères d'éligibilité selon des minima de volumes de production ou seuls de surface
- La France n'a pas ouvert le schéma pour les petites fermes³
- La valeur des Droit à Paiement de Base (DPB) dépend encore de l'orientation culturale traditionnelle d'une région et de son historique de rendement

¹A noter : le terme de « démocratie alimentaire » est le terme choisi car il est aujourd'hui couramment répandu parmi nos organisations et dans le milieu universitaire. Cependant, à horizon 2030, nous préfererions faire émerger la notion de « démocratie dans l'alimentation », plus précis, car il vise une démocratie pleine et entière qui s'applique, entre autres, au sujet de l'alimentation.

²A noter : nous considérons que la définition d'alimentation est unique sur les critères sanitaires, de durabilité, de qualité. Ainsi nous considérons qu'il n'est pas nécessaire de préciser "accessibilité à une alimentation de qualité" car l'ensemble de l'alimentation doit être de qualité.

³ Dans le cadre du "régime des petits agriculteurs" tel que prévu au Titre V du règlement 1307/2013.

- Problèmes d'éligibilité des surfaces pastorales
- Des initiatives telles que le paiement redistributif, favorable aux petites fermes, sont toutefois à saluer

Des mesures à vocation alimentaire potentielle insuffisantes ou mal conçues :

Quelques mesures de la PAC actuelle ciblent davantage la finalité alimentaire que la production agricole, mais en s'affranchissant d'un objectif de souveraineté alimentaire.

- Aides couplées :
 - Visent la quantité plutôt que la qualité
 - Soutiennent les fruits et légumes pour la transformation industrielle plutôt que ceux frais
 - Soutiennent les légumineuses fourragères plutôt que celles à destination de la consommation humaine
- Aides à l'investissement : insuffisamment fléchées, voire conditionnées, à des projets de relocalisation ou de diversification
- Programmes de promotion : aucune vertu, sert la vocation exportatrice
- Programmes lait et fruits à l'école : sert à l'écoulement de la production
- Absence de soutien alloué aux autres maillons de la chaîne qui contribuent aux systèmes alimentaires territoriaux

Des effets sanitaires et sociaux délétères pour les mangeurs européens : *La PAC actuelle manque certains objectifs majeurs liés à l'alimentation.*

- Manque d'un objectif de qualité de l'alimentation accessible à l'ensemble de la population, dont les populations les plus démunies
- Rien pour garantir une éducation alimentaire systématique aux jeunes européen·ne·s
- Rien pour lutter contre le gaspillage alimentaire
- Grosses insuffisances sur le volet santé environnementale, notamment concernant la réduction des intrants chimiques de synthèse, l'amélioration de la potabilité de l'eau et l'absence d'aides sur le bien-être animal
- Participe, aux côtés d'autres éléments, à un déséquilibre des choix de consommation du fait du déséquilibre des types d'aliments subventionnés et donc moins chers à l'achat : beaucoup de subventions pour les céréales, le sucre, la viande et le lait / très peu pour les légumineuses, les fruits et légumes frais. Cela a notamment un effet de surconsommation de produits d'origine animale, produits de manière intensive et donc sans respect du bien-être des animaux d'élevage.

Une orientation libérale de plus en plus affirmée, incompatible avec la souveraineté alimentaire : *L'orientation libérale de la PAC industrialise l'alimentation en Europe et déstabilise les marchés locaux dans les pays du Sud, nuisant ainsi à la souveraineté alimentaire ici comme là-bas.*

- Orientation vers la compétitivité, notamment avec des productions « bas de gamme » visant le gain de parts de marché à l'export
- Fin des quotas, surproductions, affaiblissement des ex-OCM (Organisation Commune des Marchés)
- Problème de concentration dans l'utilisation des aides OCM
- Programmes de promotion : incitent la production de denrées destinées à l'export

- Pas d'incitation à la réduction de la dépendance des importations, telles que le soja, ce qui n'est pas en ligne avec l'objectif de sécurité alimentaire, du fait de la faible résilience alimentaire des territoires
- Programmes de promotion à ajouter
- Absence de mesures miroirs sur les normes à imposer aux produits importés

2.3 Propositions pour intégrer l'alimentation dans la PAC post 2020

Sur la base du bilan qu'elle tire de la PAC 2015–2020, la plateforme *Pour une autre PAC* a établi une première vague de propositions visant à intégrer l'alimentation dans la prochaine réforme de la PAC.

Les propositions visent à atteindre **cinq objectifs généraux** (sans hiérarchisation) :

- 1) Qualité nutritionnelle de la production alimentaire
- 2) Premier pas vers l'accès de tou-te-s à une alimentation choisie, diversifiée et saine
- 3) Recherche d'autonomie alimentaire à l'échelle des territoires
- 4) Respect du bien-être des animaux pour les aliments d'origine animale
- 5) Souveraineté alimentaire européenne dans le respect de celle des pays du Sud

La plateforme présentera les résultats de son travail **sur les trois objectifs restants au cours du mois de juillet 2020.**

1) Objectif : Qualité nutritionnelle de la production alimentaire.

Les propositions suivantes visent à orienter l'agriculture européenne vers des systèmes de productions plus sains.

Enjeu 1 : Développement du niveau d'information sur l'équilibre de l'assiette

- **Contenu :** Soutenir les campagnes d'information et de communication sur l'équilibre de l'assiette (dont fruits et légumes frais, secs, et la saisonnalité issus de production agroécologique) à distribuer dans les écoles publiques et privées. Nécessité d'une formulation non stigmatisante pour les personnes en précarité.
- **Moyens :** Dans l'Organisation Commune des Marchés (OCM) :
 - à inclure dans les programmes opérationnels pour les filières (OP, AOP)
 - ou
 - créer un nouveau moyen dans l'OCM de faire des campagnes par le ministère de la santé via Santé Publique France

Enjeu 2 : Accompagnement de l'évolution de l'alimentation

- **Contenu :** Soutenir des programmes d'accompagnement au bien manger et à l'évolution de l'alimentation et former aux recommandations nutritionnelles et aux discours non stigmatisants pour les personnes en précarité dans les centres de protection maternelle et infantile, CPAM, des assistant·e·s maternel·le·s, des PMI (pédiatres, puériculteur·rice·s, etc.), etc.

- **Moyens** : Mesure confiée aux Régions dans le deuxième pilier, accompagné d'incitations à déléguer aux départements.

Enjeu 3 : Amélioration des pratiques agricoles ayant un impact prouvé sur la qualité nutritionnelle des aliments

- **Contenu** : Soutenir les pratiques agricoles favorisant :
 - Une part d'herbe majoritaire dans la ration alimentaire des animaux pour les ruminants
 - La qualité de la semence pour les fruits, légumes et céréales sur des critères oligo-éléments (vitamines, minéraux, etc.)
 - La saisonnalité
- **Moyens** : Imposer des conditions sur l'accès aux aides couplées :
 - Condition sur la semence pour les aides couplées aux fruits et légumes frais et aux légumes secs
 - Condition sur le pourcentage d'herbe dans la ration pour les aides couplées à l'élevage à l'herbe
 - Condition d'interdiction des serres chauffées pour les aides couplées aux fruits et légumes frais

Enjeu 4 : Diversification de l'offre alimentaire

- **Contenu** : Soutenir les projets de diversification de la production alimentaire :
 - A l'échelle de la ferme : nouveaux ateliers, qu'il s'agisse de production, transformation ou commercialisation (exclure du subventionnement les diversifications vers la production déjà majoritaire du bassin de production)
 - A l'échelle des territoires : développement de nouvelles cultures / nouveaux élevages sur des bassins de production où ils ne sont pas déjà majoritaires + développement d'une nouvelle offre alimentaire auparavant inexistante ou minoritaire sur le bassin de production (abattoirs, ateliers de conserverie, ateliers de découpe, légumerie, plateformes logistiques de distribution).
- **Moyens**:
 - 1) Aides à l'investissement :
 - Diversification sur la ferme (avec pour bénéficiaires, les paysan·ne·s ou les collectifs d'agriculteur·rice·s)
 - Outils collectifs de transformation ou distribution (avec pour bénéficiaires, les collectivités territoriales, associations, collectifs d'agriculteur·rice·s)
 - 2) Aides à la formation : formation des conseillers sur des productions diversifiées par territoire (dont des voyages d'études)

2) Objectif : Premier pas vers l'accès de tou·te·s à une alimentation choisie, diversifiée et saine.

Les mesures qui suivent visent à donner les moyens à tou·te·s les consommateur·trice·s d'avoir un approvisionnement alimentaire en adéquation avec leurs aspirations. A horizon PAC post 2020, elles ne sont qu'un « premier pas » car la PAC est aujourd'hui bien trop éloignée des conditions d'accessibilité souhaitées.

Les mesures liées à l'accès de tous à une alimentation de qualité dans la PAC post 2020 devraient être conditionnées à un critère de démocratie alimentaire.

Enjeu 1 : Soutien à la transformation des pratiques en restauration collective

- **Contenu :** Subvention à l'investissement, matériel et immatériel, pour accompagner les changements de pratiques de la restauration collective vers une alimentation durable et plus végétale à prix constant pour les convives.
- **Condition d'accès :**
 - Immatériel inclus (formations, etc.)
 - Gestion directe ou en transition
- **Moyens :** Faisable si les Régions incluent les acteur·rice·s de la structuration de filières dans la liste des bénéficiaires potentiels des mesures suivantes du deuxième pilier : formation, coopération, aides à l'investissement.

Enjeu 2 : Prise en compte du coût du bien manger

- **Contenu :** Le travail sur le coût du bien manger doit se mener avec des politiques publiques nationales connexes. Concernant la PAC, le droit à l'alimentation, défini par l'ONU, peut uniquement être inscrit dans le Plan Stratégique National (PSN), pour que la PAC reste conforme au Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).
- **Faisabilité :** Concernant l'intégration de l'alimentation à la PAC post 2020, des difficultés à viser l'accès à l'alimentation sont à reconnaître : il s'agit alors de se concentrer, dans un premier temps, sur l'amélioration de l'offre alimentaire.

Enjeu 3 : Rééquilibrage du coût au profit des denrées saines

- **Contenu :** Ce rééquilibrage du coût entre les denrées saines et malsaines peut être envisagé grâce à, d'une part, un moindre subventionnement de l'élevage intensif pour plus de subventionnement des protéines végétales et, d'autre part, plus de subventionnement des fruits et légumes frais.